

MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

RENOVATION ENERGETIQUE

**RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT COMPRENANT LES SALLES
POLYVALENTES ET LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Pouvoir Adjudicateur : COMMUNE DE PLOUNEOUR-MENEZ

Acte d'engagement

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

- Objet du marché : *MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE - RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT COMPRENANT LES SALLES POLYVALENTES ET LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE*

- Cet acte d'engagement correspond :

- ☒ à l'ensemble du marché
- ☐ au lot n° ou aux lots n° du marché

- ☒ à l'offre de base.

- ☐ à la variante suivante :

- Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux

Elle est fixée par le maître d'ouvrage à 600 000,00 € TTC, frais de maîtrise d'œuvre compris, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de 20 %.

L'enveloppe financière affectée aux travaux a été définie au mois d'octobre 2025 dit mois de référence.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché décrites à l'article 2 du CCAP du marché, et conformément à leurs clauses,

- ☐ Le signataire

- ☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- ☐ engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- ☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à exécuter les prestations demandées aux prix et délais d'exécution indiqués aux articles 2.2 et 2.6 de l'acte d'engagement.

Article 2.2 – Forfait de rémunération

Le mois zéro (m0) servant de la base à la révision des prix correspond à la date de remise de l'offre, ou de l'offre finale en cas de négociations par le maître d'œuvre.

Mission de base

Le forfait provisoire pour la réalisation de la mission de base est fixé à € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions définies à l'article 8.1.2 du CCAP.

Autres missions de maîtrise d'œuvre

La rémunération des autres missions de maîtrise d'œuvre est fixée de la manière suivante :

OPC : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de de ... %

Article 2.3 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :

☐ conjoint OU ☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

☐ conjoint OU ☒ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Article 2.4 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- Nom de l'établissement bancaire :
- Numéro de compte :

Article 2.5 - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON ☐ OUI

(Cocher la case correspondante.)

Article 2.6 - Durée du marché et délais d'exécution

- La **durée d'exécution** du marché démarre à compter de :

(Cocher la case correspondante.)

- ☒ la date de notification du marché, qui vaut ordre de service de démarrage ;
- ☐ la date de notification de l'ordre de service de démarrage ;

jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l'achèvement de la mission de maîtrise d'œuvre.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 2 années.

- Durée prévisionnelle des travaux**

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est estimée à mois, à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage aux entrepreneurs.

- Délais d'exécution**

Les délais de remise des documents propres à chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'esquisse		Semaines
Etudes d'avant-projet sommaire		Semaines
Etudes d'avant-projet définitif		Semaines
Dossier de permis de construire		Semaines
Etudes de projet		Semaines
Dossier de consultation des entreprises		Semaines
Dossier des ouvrages exécutés		Semaines

Le point de départ des délais de présentation des documents est fixé à l'article 6.5.2 du CCAP.

ARTICLE 3 – SIGNATURE DU MARCHÉ

Article 3.1 – Signature du marché par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 3.2 – Signature du marché en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (*article R. 2142-24 du Code de la commande publique*) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous : *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 4 – IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR

- Désignation de l'acheteur :

*Commune de PLOUNEOUR-MENEZ
6, place de la Mairie
29410 PLOUNEOUR-MENEZ*

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché:-

*Monsieur Sébastien MARIE,
Maire*

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du Code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :

*Monsieur Sébastien MARIE,
Maire*

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

*Service de gestion comptable de Morlaix
Place du Pouliet
CS 27907
29679 MORLAIX CEDEX*

le Maire,

Monsieur Sébastien MARIE

ANNEXE FINANCIÈRE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

[Le candidat ou le groupement peut substituer à ce modèle d'annexe un document au format libre à condition qu'il comporte impérativement la répartition par éléments de la mission de base, la proposition en matière de montants journaliers et le cas échéant, la réparation des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires définies dans le CCTP.]

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 650 000.00 € HT

Forfait provisoire de rémunération : € HT

Répartition des montants par éléments de mission et, le cas échéant, entre membres du groupement

Eléments de mission de base	Ventilation par élément de mission	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
			Cotraitant 1 Mandataire*	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	Cotraitant 6
Esquisse	 %	€	€	€	€	€	€	€
APS	 %	€	€	€	€	€	€	€
APD	 %	€	€	€	€	€	€	€
PRO	 %	€	€	€	€	€	€	€
AMT	 %	€	€	€	€	€	€	€
EXE	 %	€	€	€	€	€	€	€
DET	 %	€	€	€	€	€	€	€
AOR	 %	€	€	€	€	€	€	€
Total	100%	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT

*La part du mandataire inclut le montant spécifique de la rémunération perçue pour la fonction de mandataire, établie à ..% du montant total HT de la mission soit € HT

Répartition des montants des autres missions de maîtrise d’œuvre et des missions complémentaires

Autres missions de maîtrise d’œuvre et missions complémentaires d’assistance	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
		Mandataire	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	Cotraitant 6
OPC	€ HT	€	€	€	€	€	€